

Délégation de service public - Rapport sur l'exercice 1997 - Pépinière d'entreprises, rue Violet

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'Association «Rive Boutique de Gestion» est titulaire du contrat de délégation de service public du 10 avril 1995 par lequel elle est chargée de l'accueil des jeunes entreprises. Sa vocation est polyvalente (activités de services et industrie).

1. Activité du service délégué en 1997

La pépinière de la rue Violet, gérée par la Boutique de Gestion, confirme sa vocation de pépinière polyvalente. En ce sens, elle répond à une véritable demande de la petite entreprise. Les résultats sont satisfaisants. Le suivi s'exerce sur la durée de la présence du créateur en pépinière. Les sorties s'articulent assez bien avec le service «immobilier d'entreprises» de la Ville.

Le taux d'occupation moyen assez bas, 65 %, s'explique par une demande grandissante en bureaux pour des activités de services, laissant momentanément vacants des locaux ateliers. Parfois les demandes en surfaces sont supérieures ou inadaptables aux superficies disponibles.

La Ville participe au plan d'affaires à hauteur de 50 000 F par installation, le Département pouvant abonder à hauteur de 15 000 F. De ce point de vue, et en comparant avec la pépinière de Palente gérée par IEN, nous constatons une disparité des aides publiques pour lesquelles il conviendrait d'harmoniser nos pratiques.

2. Comptes du service délégué en 1997

a) Comptes du délégataire

L'activité d'accueil des entreprises représente un compte de résultat de 777 980 F en charges. Ce chiffre ne tient pas compte des dépenses de l'association elle-même.

La structure financière de celle-ci est fragile. On constate néanmoins un redressement important entre 1996 et 1997, le résultat d'exploitation redevenant positif (grâce à une baisse de la masse salariale). «Rive Boutique de Gestion» est très dépendante des subventions qui abondent les plans d'affaires.

b) Rapports financiers avec la Ville

Le délégataire verse à la Ville une redevance de 45 KF par an.

«M. BONNET : Monsieur le Maire, je me suis autocensuré au District pour ne pas gêner la Ville de Besançon mais je suis surpris qu'on ait ce point aujourd'hui qui fait état de structure financière fragile de Rive Boutique de Gestion, très dépendante de subventions, alors qu'on a engagé le District sur un projet qui nécessitait Rive Boutique de Gestion. A-t-on quelques soucis sur cette pépinière d'entreprises ? Dans l'affirmative, pourquoi engage-t-on le District, pour avoir d'autres subventions ou est-on réellement tranquille ?

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET si on engage le District, ça concerne le District et l'assemblée districale, ça ne concerne pas l'assemblée communale. Donc posez la question en son temps au Président du District, il vous répondra.

M. BONNET : Monsieur le Maire, je me suis justement abstenu de poser cette question pour ne pas gêner la Ville de Besançon et le Président du District sait très bien que les élus bisontins de la minorité, quand ils sont au District, s'efforcent de ne pas gêner la Ville de Besançon. Mais si ce n'est plus le cas à l'avenir, ce ne sera plus le cas.

M. LE MAIRE : Vous étiez généreux à ce point-là ? Je ne le pensais pas, Monsieur BONNET, en tout cas merci de votre générosité.

C'est une association qui est fragile, c'est vrai mais qui fait son travail normalement. Donc pourquoi ne pas lui confier des dossiers supplémentaires ! C'est ce qui a été proposé, même pas par le Président mais par la commission adéquate du District. On lui redonnera donc des couleurs en lui ajoutant quelques dossiers du District».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de Contrôle Financier et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

Récépissé préfectoral du 23 juin 1998.